

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 29 novembre 2022</b>
<b>Délibération n° : 2022_60</b>
<b>Date de convocation : 22 novembre 2022</b>

**Objet : Demande de financement Région : Programme d'animations 2023**

Par la suite d'une convocation en date du 22 novembre 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 29 novembre 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Lucie FEUTRIER

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, excusé, pouvoir à Charles LACROIX (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, excusé, pouvoir à Marie-Hélène FAROUZE (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Christian BLANC (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;

**Considérant :**

- Le renouveau du programme découverte du Parc du Queyras ;
- L'intérêt pour le territoire Parc de bénéficier d'événements tout au long de l'année et notamment en intersaison et à destination de tous les publics ;
- L'intérêt pour le Parc de travailler avec les socioprofessionnels de son territoire ;
- La nécessité pour le Parc de communiquer vers le public de son territoire ;
- L'intérêt de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de communiquer vers le public local et régional ;

**Le Comité syndical, réuni le 29 novembre 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés : 31</b>
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre : 00 Pour : 31
Nombre de membres présents :	12	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	07	

D'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant (cf. ci-contre) :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20221129-2022\_60-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 29 novembre 2022</b>
<b>Délibération n° : 2022_60</b>
<b>Date de convocation : 22 novembre 2022</b>

Objet : **Demande de financement Région : Programme d'animations 2023**

Dépenses		Recettes		%
Prestation d'animations	6 000 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	10 000 €	80 %
Prestations de communication	6 000 €	Autofinancement	2 500 €	20 %
Divers	500 €			
<b>Coût total</b>	<b>12 500 €</b>	<b>Coût total</b>	<b>12 500 €</b>	<b>100 %</b>

De solliciter les financements nécessaires notamment auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la limite du montant global estimé ;

D'autoriser le Président et la Direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président**  
**Christian BLANC**

